



## Expulsion après divorce avec un français

Par **sonia**, le **10/02/2009** à **17:35**

je suis algérienne j'ai été fiancé avec mon marie 3ans puis en 2006 il y'a eu le mariage après une année mon marie qui est francais a décidé de rentré en france je vien d'avoir ma carte de résidence mais depuis qu'ons et en france rien ne vas avec mon marie qui a trops changé il me menace du divorce  
alors es ce que j'ai le droit de resté en france après le divorce? merci

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **10:07**

Bonjour,

La carte de résident ne s'obtient pas par le mariage. Seule la carte de vie privée vie familiale est soumise à la condition d'une vie commune de 3 ans.

Par conséquent votre carte de résident ne pourra vous être retirée du fait du divorce d'avec un ressortissant français.

Toutefois êtes vous sûr de disposer d'une carte de résident valable 10 ans?

Restant à votre disposition.

Par **sonia**, le **22/03/2009** à **16:42**

merci de m'avoir répondu oui je vien d'avoir une carte valable dix ans mais je ne sais pas si elle me donne le droit de resté ici  
je ne vais pas vous mantire une femme divorci dans mon payé et dans ma famille c'est pas beau quelque part je me di que ici je peut aumoin travailler excusé mes faute merci

Par **sonia**, le **22/03/2009** à **16:51**

parent sur la carte il est écrit sur ma carte

titre de séjour  
certificat de résidence algérien  
voilà merci